

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 17 NOVEMBRE 2022

N° 23

Le Conseil Municipal a été convoqué le 10 novembre 2022 pour le jeudi 17 novembre 2022 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre, M POMMERUEL Christian, CARTE Claude, Adjoint

Mmes FROMENT Josette, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, BAILLY Delphine, ECOCHARD Laurence, Mrs BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, PIVET Sylvain, THEVENARD Sébastien, DUSSURGET Jean, JARNET Ludovic, BERTEAUX Pascal.

Excusés : M RICHONNIER Romuald,

Absente : Mme PERROT Isabelle

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le Procès-verbal du compte rendu de séance du 17 Septembre 2022.

Présentation des nouveaux membres du Conseil municipal d'enfants

Les enfants du CME nouvellement élus, ainsi que ceux arrivés au terme de leur mandat, sont venus ouvrir la séance en faisant part de leurs projets pour les semaines et mois à venir. Leur année devrait être marquée par un travail sur l'Europe, avec l'idée d'ores et déjà émise de la terminer par un déplacement, dont les contours restent à déterminer. Mmes Josette Froment et Sylvie Polizzi, Co animatrices du CME ont été largement remerciées par l'équipe sortante pour leur écoute et leur dynamisme.

Monsieur le Maire a remercié au nom du conseil municipal l'ensemble des élus du CME.

Suite à la demande des jeunes élus du précédent conseil, qui auraient souhaité l'implantation du futur city stade, près du parc Bouvard, Monsieur le Maire a répondu que le site avait été choisi près des infrastructures sportives déjà existantes (stades, gymnases, ...)

**QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal,
Communauté de Communes, Communication
(J.Y.FLOCHON)**

1.1. Antenne téléphonique : procédure en cours.

Le maire a fait le point sur les procédures en cours concernant l'implantation d'une antenne relais sur le site de Domagne. Il a souligné la volonté forte d'apaisement sur ce dossier et le travail engagé, tant avec les riverains qu'avec la société concernée afin de trouver une solution alternative.

1.2. Désignation d'un délégué titulaire au syndicat du bassin versant de la Reyssouze. (N°22/69)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Mme Josette FROMENT de ses fonctions de déléguée au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

- Monsieur BRANCHE Pascal, délégué titulaire au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze
- Madame FROMENT Josette déléguée suppléante.

Il rappelle que par délibération du 04 juin 2020, Mme TRENTESAUX Claudine avait également été désignée titulaire et Monsieur BOURGIER Jean-Jacques suppléant.

1.3. Extension carrière : réunion d'information et promesses de vente. (N°22/68)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension de la carrière, la commune a confié à la société EFR Conseil, la mission de négociation pour l'acquisition foncière des terrains concernés, et regroupés sur plusieurs propriétés.

Des promesses de vente ont été signées et Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles négociées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les promesses de vente recueillies
- Décide d'acquérir les parcelles suivantes :
- parcelles C 94 (435m²) et C 75 (160m²) au prix de 600€.
- parcelle C 66 (850m²) au prix de 1000€
- parcelles C 68 (495m²) et C 77 (345m²) au prix de 900€.
- parcelles C 67 (597m²) et C 85 (210 m²) au prix de 810€.
- parcelle C 61 (570m²) au prix de 600€.
- parcelles C 88 (730m²) et C 92 (330m²) au prix de 1100€.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, et notamment signer les actes à intervenir chez Maître Breuil à Ceyzériat.

1.4. Extension du réservoir d'eau : cession des parcelles C 972, C 970, et C 974.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du réservoir d'eau potable de la côte à Ceyzériat.

Il convient pour ce projet de céder au syndicat des eaux les parcelles cadastrées, C 970, C972, et C 974 situées au lieu dit « Les Côtes »

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte la cession au Syndicat des eaux des parcelles situées en zone N et cadastrées.

-C 972 (853m²)

-C 970 (522m²)

-C 974 (827m²)

Décide que les parcelles seront cédées à l'euro symbolique,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document relatif à cette affaire.

QUESTION N° 2 – Finances, Bâtiments Communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Compte rendu de la commission bâtiments du 08 novembre.

L'ensemble des travaux prévus sur 2022 est réalisé hormis la régulation automatique de chauffage pour la salle de musique et la salle de danse contemporaine suite à des difficultés d'approvisionnement de matériel pour la SECCA.

La directrice de l'école primaire a remercié la commune pour la qualité des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire et le respect parfait du planning.

La commission, pour le programme des travaux prévisionnel de 2023, a établi ses souhaits de priorité de réalisation, fonction des arbitrages potentiels à venir au vu de l'explosion des coûts de l'énergie.

Dans cette attente, la commission continue à demander des devis.

Les axes principaux sont :

*Salle Firmin Bouvard, médiathèque avec climatisation des deux salles pour un coût estimatif de 55 000€

*Rénovation des locaux de la mairie avec un périmètre revu à la baisse et pour lequel nous attendons le nouveau devis

*Scène centre festif (28000€) avec un accès mobilité réduite (22500€) et reprise des deux murs de côté avec déplacement armoire électrique de commande (devis à venir)

*vidéoprotection groupe scolaire

*bâtiment Peloux pour lequel des études de structure et des coûts de réhabilitations ont été demandés au cabinet BETEC pour 4350€ HT et CAILLAUD pour 2900€ HT. Nous avons aussi fait visiter ce bâtiment au cabinet TRABLY pour avoir idée de la valeur marchande auprès d'un investisseur potentiel. L'ensemble de ces scénarii aidera à se prononcer sur le devenir de ce bâtiment.

2.2. Affouage 2022/2023

La commission forêt a effectué le marquage de 400 arbres pour attribuer l'ensemble des lots de la prochaine campagne d'affouage. Il y'a une nette augmentation des inscrits avec 38 lots pour 26 en 2021. Le coût voté au dernier conseil étant désormais à 40€ par lot, c'est donc une recette de 1520€ affectée au compte 7025.

2.3. Sobriété énergétique

Ce sujet d'actualité qui nous concerne tous, va aussi impacter fortement le budget de fonctionnement de la mairie. Nos deux énergies principales sont l'électricité (compte 60612) pour un coût annuel moyen de 37 000€ et le gaz (compte 60613) pour un coût moyen de 60 000€.

Il y a quelques années la commune a confié la compétence énergie au SIEA, pour ces deux énergies, la commune est donc en offre de marché négociée et gérée par le SIEA .

Pour 2023, le prix du gaz est multiplié par 4 : donc une proposition de prévision de 250 000€ au budget ; l'électricité devrait rester identique : donc une prévision de 50 000€ afin de rester prudent.

Soit une provision supplémentaire de 200 000€... qui va amputer grandement la capacité d'auto-financement, malgré le bénéfice pour 2023 d'une négociation électricité très avantageuse qui ne sera pas forcément effective en 2024.

Coté mesures locales concrètes sur les chaufferies de la commune, sachant qu'elles disposent toutes de boîtiers de régulation, des réunions ont été programmées avec la SECCA pour étudier toutes les pistes potentielles d'économie adaptées à chaque installation.

A titre d'exemples :

* la consigne de la base chauffante du centre festif a été fermée

* Les départs ventilo convecteurs et radiateurs ont été fermés

* la programmation jour/nuit du groupe scolaire initialement à 18h00 est désormais à 16h30

Des affiches de consignes sont ou seront posées dans chaque salle

Une sensibilisation a été faite auprès du personnel, des enseignants, et des acteurs associatifs, pour la vérification de l'usage des radiateurs.

2.4. Décision modificative (N°22/70)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient d'ajuster les crédits des comptes 27638 et 6413.

1* Compte 27638 : Annuités de portage de l'EPFL. Une annuité de 21087€ était prévue pour l'acquisition de la propriété RENDU qui est passée à 24407€ du fait de la prise en compte de la démolition du bâtiment : augmentation de 3000€.

2* Compte 6413. Personnel non titulaire. Suite à plusieurs remplacements pour maladies, à l'accroissement du temps de travail, liée à l'ouverture de la 5ème classe de maternelle, aux augmentations des cotisations, il convient d'augmenter de 20 000€ le compte 6413.

Eclairage public :

Suite au refus du devis de 8000€ concernant l'extension de la période journalière d'extinction et les modifications sur l'avenue du REVERMONT, le SIEA va renvoyer une nouvelle proposition avec des tarifs bordereaux revus à la baisse.

Pour la proposition du conseil d'étendre la plage jusqu'à 6h00 du matin, une alerte est faite sur la période d'été où le jour sera déjà levé. Fonction des programmations possibles, une adaptation saison sera à programmer ou peut-être faire le choix d'éteindre l'éclairage à 5h45.

Contrat télécommunications mairie :

La commune a revu le contrat télécommunications avec un passage à la fibre sans changement de matériel permettant une économie attendue de l'ordre de 5 à 10% due aux renégociations des différentes lignes.

Le nouveau contrat sera effectif courant du premier trimestre 2023.

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1. Projet de convention de groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie. (N°22/72)

Cette délibération annule et remplace la délibération N°22/65 du 22 septembre 2022, en intégrant la commune de Tossiat dans la convention.

3.2. Réunion Commission Cadre de Vie et Travaux du 01 octobre

Point sur les travaux en cours :

- Travaux d'assainissement du quartier de Domagne + remise en état de la voirie.
- Remise en état du chemin de la Croix de bois. (Travaux réalisés par RICHARD TP)
- Gestion des eaux pluviales du quartier de Super U
- Etude en cours sur l'assainissement de l'Avenue du Revermont.

3.3. Approbation du rapport de la CLECT (N°22/71)

Monsieur le Maire expose :

- que le 3 octobre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie à la faveur de l'examen d'une délibération cadre afférente à cette compétence.
- que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait été saisie le 29 août 2022 par le Président de Grand Bourg Agglomération suite au vote d'orientation de la réunion de la conférence des maires le 13 juin 2022. Elle devait évaluer l'incidence financière de la restitution des charges de ces voiries de proximité aux 41 communes qui avaient transféré la compétence voirie au sein de leur ancienne communauté de communes.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie lundi 10 octobre 2022 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux 41 communes concernées.

Ces charges correspondent aux droits de tirages 2022 auxquels s'ajouteront pour l'année 2023 seulement les éventuels reliquats 2022 (droits de tirage 2022 non consommés).

Par ailleurs, la CLECT propose de verser ces montants via des attributions de compensation en investissement (ACI). Il est précisé que ces crédits pourront être utilisés pour d'autres domaines que la voirie.

Ce rapport a été adopté à la majorité (35 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions), ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2023.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes

La première consiste en l'approbation, au plus tard le 31 décembre 2022, du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Puis, le Conseil communautaire délibèrera sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise) le 6 février 2023. Après ce vote, les conseils municipaux intéressés par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » avant le 6 mai 2023.

Si les délibérations communales sont concordantes, le Conseil communautaire de fin d'année 2023 fixera le montant des AC définitives 2023.

Pour l'heure, il est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 10 octobre 2022

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts
Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales
Vu le rapport final de la CLECT approuvé à la majorité lors de la réunion du 10/10/2022,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
Article 1 : adopte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges, correspondants aux droits de tirage, restituées aux 41 communes concernées du fait de la modification du périmètre d'intérêt communautaire de la voirie.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. Commission urbanisme du 14 novembre 2022

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 19 septembre 2022 de SCI CSL
Sur un terrain situé 13 rue Jean Jaurès
Parcelle(s) N° 295 Section AL située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 97 m²
Pour la réhabilitation d'une ancienne maison

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

Demande en date du 10 octobre 2022 de Pierre CHICHOUX
Sur un terrain situé 15 route des Métras
Parcelle(s) N° 263, 422 & 304 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1831 m²
Pour la construction d'une maison d'habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 16 septembre 2022 de EDF ENR
Sur un terrain situé 14 allée de Bellevue
Parcelle(s) N° 139 Section AD située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 896 m²
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 16 septembre 2022 de SAS SOLEIL VERT DE FRANCE
Sur un terrain situé 24 rue Joseph Curnillat
Parcelle(s) N° 863 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 989 m²
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 16 septembre 2022 de Philippe RICHARD
Sur un terrain situé 289 chemin de la Bellière
Parcelle(s) N° 248 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2286 m²
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 17 septembre 2022 de MAIRIE DE CEYZERIAT
Sur un terrain situé chemin du Colombier

Parcelle(s) N° 60 Section AL située(s) en zone UE
D'une superficie totale de 5430 m2
Pour travaux de rénovation thermique

Demande en date du 19 septembre 2022 de HOMELOG SAS
Sur un terrain situé 266 route du Relais
Parcelle(s) N° 1873 Section C située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 986 m2
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 21 septembre 2022 de Béatrix BERTRAND
Sur un terrain situé 63 impasse des Vendangeurs
Parcelle(s) N° 447 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 897 m2
Pour l'édification d'un carport

Demande en date du 28 septembre 2022 de Johnny LOUSA
Sur un terrain situé 46 rue des Carpates
Parcelle(s) N° Lot N° 3 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 748 m2
Pour la réalisation de murs de clôture

Demande en date du 29 septembre 2022 de FRANCE GLOBAL ENERGIES
Sur un terrain situé 44 chemin de la Grande Fontaine
Parcelle(s) N° 338 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1622 m2
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 03 octobre 2022 de Eric BARRALON
Sur un terrain situé 30 allée de la Vallière
Parcelle(s) N° 917 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 803 m2
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 13 octobre 2022 de SAS MONABEE
Sur un terrain situé 601 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 285 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1411 m2
Pour la pose de panneaux photovoltaïques

Demande en date du 27 octobre 2022 de Lilian BARRET
Sur un terrain situé 25 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 441 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1504 m2
Pour la rénovation énergétique d'une maison d'habitation

Demande en date du 31 octobre 2022 de Mathieu GIRARD
Sur un terrain situé 14 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 253 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 810 m2
Pour la construction d'une piscine

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande en date du 23 septembre 2022 de SCI LA MAYT
Sur un terrain situé 25 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 302 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2610 m2
RÉALISATION D'UNE CONSTRUCTION

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 20 septembre 2022 de SAS MARECHAL GIRAUD BARO
Sur un terrain situé 61 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 645 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 6752 m2
VENTE ASTIER / PERRAUDIN-PLADEAU

Demande en date du 05 octobre 2022 de SELARL DINGREVILLE & CLERGET
Sur un terrain situé 128 rue des Vignes
Parcelle(s) N° 487 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 810 m2
VENTE MARTINET / BS SAINT AIGNAN

Demande en date du 22 octobre 2022 de Maître Nesrine CHIBI
Sur un terrain situé 20 rue François Bobillier
Parcelle(s) N° 2046 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 501 m2
VENTE BOBELEYN / CHAUSSADE

Demande en date du 03 novembre 2022 de Maître Laure JACQUET
Sur un terrain situé 13 rue Jean Jaurès
Parcelle(s) N° 295 & 971 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 104 m2
VENTE THEVENARD / CSL IMMO

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, associations enfance **(C. Trentesaux)**

5.1 Assemblée générale du SOU des écoles du 4 octobre 2022

Malgré les 2 ans de crise sanitaire, l'équipe du SOU des écoles reste très motivée, dynamique avec beaucoup d'idées à réaliser.

Ils ont pu maintenir quelques manifestations cette année comme :

Le café des parents pour accueillir les nouveaux parents et expliquer leur association. Cette manifestation a pour but de créer de la convivialité et non de faire du profit.

De même que la fête d'Halloween : les enfants ont déambulé dans les rues à la recherche d'indices. 80 ont participé avec un retour très positif. Cette manifestation a rapporté 36,61€ mais la finalité est de faire une fête pour les enfants. (Cette année la fête d'halloween a eu également beaucoup de succès)

La vente de sapins le 10 décembre a rapporté 1073 €

La vente d'huitres le 24 décembre a rapporté 153 € (tout le monde peut acheter des sapins ou des huitres, il ne faut pas forcément être parents d'élève)

La vente de fromages le 11 février a rapporté 636 €

La foire aux vins les 17 et 18 avril a rapporté 1300 €

La festi'co le 15 mai qui était une première. Il s'agit d'une course d'orientation familiale et festive qui a lieu dans les rues du village : 59 équipes et 9 individuels ont participé avec de très bons retours. Cette manifestation sera donc probablement reconduite. Elle a rapporté 1165,95 € à l'association.

La fête de fin d'année dans la cour des écoles avec la participation des enseignants a rapporté 445,50 €. Ils espèrent faire mieux cette année.

Deux grosses manifestations : le loto et la farfouille n'ont pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire, mais également beaucoup de voyages scolaires ou sorties n'ont pu se faire pour les mêmes raisons.

Comme les CM2 n'ont pas eu de voyage le SOU a offert à chaque élèves un casque et un clé USB conformément à la liste des fournitures demandées pour l'entrée en 6ème.

Suite à ces différentes recettes des manifestations et dépenses d'aides au financement des sorties scolaires des 2 écoles, il reste un solde positif de 1925 €.

Les projets pour cette année : Halloween le 31 Octobre, la farfouille au centre festif le 6 novembre le 2ème Festi'co et la fête de fin d'année. 6 nouveaux membres ont rejoint cette équipe motivée qui fait plaisir à voir.

Au cours de cette assemblée, les enseignantes des 3 classes de CE nous ont exposés leur projet de classe transplantée à la montagne pour 4 jours. Il s'agit des classes de Mesdames Monchalain, Chanel et Chabert, soit 71 élèves. Pour ce faire, une participation financière est demandée à la mairie. La commission scolaire propose à titre exceptionnel, pour dédommager les deux années de crise sanitaires pendant lesquelles il n'y a eu aucune sortie, et pour encourager les enseignantes qui mènent ce projet de classe transplantée, une subvention à hauteur de 25€ par élèves pour ces 3 classes. (1775 €).

Habituellement nous attribuons 25 € par élèves de CM2 soit environ 1000 € (25X40)

Décision : accord à l'unanimité sur le principe de cette participation exceptionnelle

5.2 Conseil d'école maternelle du 18 octobre 2022

Effectif : 118 élèves soit 5 de moins que l'année précédente, avec 36 PS, 44 MS et 38 GS.

En raison de l'augmentation démographique dans le pays de Gex les circonscriptions ont été redécoupées. Ceyzériat ne fait plus partie de la circonscription de Bourg mais est rattaché à Poncin. Sur cette circonscription il n'y a pas pour l'instant pas de Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Projet pédagogique pour l'année : le sport (basket, foot ...)

Les enfants participeront aux 2 spectacles des petites scènes vertes

Tous les travaux demandés ont été réalisés pendant les vacances : Vitre boîtier électrique, porte de la cabane à réparer, meubles à jeter, panneaux en liège pour la classe 5, seuil de porte, panneau d'affichage à changer, peinture du couloir refaite, les 2 clés commandées.

Demande : une 5ème ATSEM et reconfigurer la cour avec jeux et revêtement drainant.

Pour info : le jeudi 17 novembre a eu lieu dans la cour de l'école élémentaire, une animation proposée par Agrilocal 01 avec qui le restaurant scolaire travaille depuis la rentrée de septembre.

Cette animation sur le thème « au pré de l'assiette » et notamment la fabrication du comté, a été très appréciée par tous. De nombreux lots ont récompensé les élèves

5.3 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité 1.5 h/semaine. (N°22/73)

Considérant qu'en raison de l'accueil d'un enfant en situation d'handicap pendant le temps périscolaire, il convient le recrutement d'un agent périscolaire à temps non complet, à raison de 1.5 heures de travail par semaine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un emploi d'agent périscolaire pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 14 novembre 2022 jusqu'au 08 juillet 2022, pour une durée hebdomadaire de 1.5 heures.

QUESTION N° 6 – Sport (C. TAVEL)

6.1 Compte rendu des assemblées générales des associations sportives

Assemblée générale des boules 21/10/2022

Remerciements aux présents aux sponsors, à la municipalité

Rapport moral :

L'activité de la société s'est presque déroulée normalement

Le boulodrome de Villereversure sera ouvert cet hiver le mardi et vendredi (carte à 15 €).

Participation des bénévoles au challenge de France double à St Denis les Bourg.

Participation de la boule de Ceyzériat au forum des associations

Des travaux de réfection des jeux et de rafraîchissement du local boules ont été effectués par les bénévoles de la société

Tous Les concours auront lieu cette prochaine saison :

Licences : 21 licenciés dont un nouveau

Activités de la société :

Six concours organisés :

19 mars : Ch Fargues

30 avril : Qualificatifs 4èmeD, en double

1er mai se déroulait les parties qualificatives des 4ème et 3ème divisions.

15 mai sociétaires Ch R Barbier :

14 juin CH G Chichoux en vétérans :

20 août CH la cave.

28 août CH de l'amitié Roland Curt.

Remerciements à Roland Curt pour toutes ces belles années, challenge de l'amitié le bien nommé qui perdurera avec Lilian Martin le bar de Ceyzériat comme sponsor.

Résultats sportifs

A l'honneur cette année : l'équipe, Michel Goutte-Fangeas, Eric Grobon, Edwige Boguet, Baptiste Ciotto se sont qualifiés au championnat de l'Ain vétérans à Chalamont. Moins de succès en championnat de France perdu en partie de poules et dans la coupe de France.

Rapport financier

L'association a un bilan positif de 279,69 euros grâce au bénéfice de l'organisation du qualificatif secteur 4mes 30 et 1er mai

Disponibilité de 6 747,35 euros

Assemblée générale du tennis le 07 /10/2022

La saison 2022 comptait 107 adhérents dont 55 enfants et 62 adultes. Le nombre d'adhérents est relative constant par rapport à la saison dernière (105).

Le Conseil d'Administration était composé de 13 membres et un Bureau de 3 membres dont un président, une secrétaire et une trésorière.

La gestion du club est divisée en commissions :

École le tennis, Compétitions, tournoi et Finances

L'École de tennis est animée par 3 éducateurs diplômés : Alexis Bouilloux, diplômé d'État depuis 2019, Benjamin Chambron et Frédéric Durand, CQP éducateur &er degré.

Alexis est salarié du club CDII depuis septembre 2020 et a la gestion de l'École de tennis.

Les cours de tennis adultes sont proposés aux 29 adhérents adultes. 5 équipes en séniors (2 femmes et 3 hommes)

Des stages durant les vacances scolaires sont proposés sur les deux communes.

Bilan sportif :

- Raquette ADO (équipe fille en double)
- Victoire départementale
- Finaliste Régionale
- Une honorable 13ème place en finale nationale à Dinard
- Le club félicite à nouveau Léa, Albane, Anna et Lola

Bilan financier :

Bilan de l'année+181 euros

L'association remercie la mairie et les sponsors.

Belle réussite du tournoi qui s'est déroulé du 18/06 au 03/07. 60 participants dont 10 femmes

Entretien des courts réalisés : Réparation de la porte des courts extérieurs de Ceyzeriat

Projets 2023 : Demande de nettoyage profond du court 3 (terre battue) de Ceyzeriat et demande d'éclairage des courts de Ceyzeriat

Assemblée générale Rythme danse le 07/10/2022

1. Rapport moral

Cette assemblée générale clôture l'année 2021/2022.

La saison a marqué le retour du gala annuel de fin d'année. Il s'est déroulé le samedi 25 juin au centre festif de Ceyzeriat et a permis de réunir environ 450 personnes.

Durant cette saison, nous avons accueilli 86 élèves : 78 enfants et 8 adultes. Nous avons 5 professeurs puis 3 maintenus pour cette saison

Durant cette année, il y a eu une présentation d'élèves en concours en danse contemporaine avec leur professeur Josie CAMOZZI. Comme les autres années, le succès a été au rendez-vous pour les élèves, avec, pour le concours régional de la CND le 17 Avril 2022 :

- Marjoline Nguyen Duc Long : 1er prix. Qualifiée pour le national

2- Bilan Financier

Un résultat qui est négatif, à hauteur de 916 Euros.

L'ensemble des actions menées par l'équipe (Gala, DVD et calendriers) ont permis de générer des profits à la hauteur de 2 203 Euros. Sans ces actions le résultat aurait été négatif d'autant.

La contribution apportée par la Mairie, via une subvention, à hauteur de 1 750 Euros, est très importante pour l'association. Elle a été remerciée pour l'octroi de cette subvention.

120 licenciés et 3 professeurs

L'association a sur son compte 30 268 euros

Election du bureau

Les postes du bureau sont ouverts si des bénévoles souhaitent se positionner.

La présidente précise qu'elle exercera une dernière année avant de céder sa place. Le secrétaire annonce sa démission, le poste est donc ouvert.

Présidente : Mme BERGER Mathilde

Vice-président : Mr BILLARD Yoann

Trésorier : Mr DEVOUASSOUX Benoit

Trésorier adjoint : Mr CANCIANI Julien

Secrétaire : Mme BILLARD-OGEAS Rachel

Secrétaire adjointe : Mme CHASSE Solène

Conseil d'Administration :

Joëlle N'GUYEN DUC LONG Véronique LEDUC Eric GUIZOL Loriane SIMON Marie-Noëlle BUISSET

Assemblée générale du cyclo le 04/11/2022

37 adhérents dont 21 H et 16 F 1 nouvelle adhésion 6 contacts

Les sorties du mardi, jeudi, samedi

Activités 2021-2022

Nouveau site internet, Plusieurs sorties déportées dont le Séjour à Tence du 3 au 10 juin

La Grand'Margot du 8 octobre 2022 : 159 inscrits et 18 CCC : 22 cyclos sur le 50, 137 cyclos sur le 78

Rapport financier : 594,5 bilans année 2021-2022 ; 3139,48 sur le livret ; 902,56 sur le compte

Projet 2023

RDV 2023 Calendrier, Galette le 5 janvier 2023

Activités hiver 2023 Raquettes en février , Reprise des sorties vélo en mars ; Séjour à Naussac (Lozère)

Journées déportées au cours de la saison Gd Margot (Gravel) le 7 octobre avec parcours Gravel

Assemblée générale du club de l'amitié le 17/11/2022

74 adhérents sur l'année

Les activités en semaine :

Le lundi : atelier tricot couture broderie... Le premier lundi du mois atelier écriture bavardage Le jeudi après-midi jeux de cartes, scrabble, dames... Vendredi matin : marche

Durant l'année : Loto pour le téléthon, Porte ouverte, Repas de Noël, Voyage sur la Saône

Bilan financier : - 928,83 euros pour l'année ; Sur les comptes au 31 octobre 2022 : 6050,28 euros.

Renouvellement du bureau : Me Colignon quitte sa fonction de présidente comme annoncée l'année dernière. Une co-présidence est mise en place : Me Delay Gisèle et Me Tavel Cécile.

Le reste du bureau est inchangé.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, bibliothèque, actions Patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1 Commission patrimoine culture évènementiel du 11 octobre 2022

La commission s'est réunie le 11/10/2022. A l'ordre du jour, la préparation de la commémoration du 11 novembre les décorations de Noël et le futur projet d'animation Concernant les décorations de Noël : Afin de tenir compte du contexte actuel et réduire les dépenses énergétiques, elles seront installées du 06/12/2022 jusqu'au 02/01/2023 soit une semaine de moins que les années précédentes et seront concentrées sur le centre village. La commission n'a pas retenue la possibilité de les supprimer.

D'autre part, la commission prépare une importante animation pour le printemps 2024 qui plongera CEYZERIAT le temps d'un weekend ou d'une journée au temps de la révolution industrielle et de Jules Verne. Ce projet n'en est encore qu'à ses balbutiements. Plus de détails seront donnés l'année prochaine

Enfin la commission est invitée à réfléchir au tarif des salles 2023 qui sera présenté pour vote lors du prochain Conseil. Sujet délicat là aussi vu le contexte de hausse importante annoncée de nos tarifs communaux de gaz et d'électricité.

7.2 Retour sur cérémonie du 11 novembre

Une belle commémoration avec un public nombreux. La commission remercie les enfants du CME pour leur belle prestation, et également l'Union Musicale. Leur présence a été très appréciée : une commémoration en musique est toujours plus attrayante, de nombreuses personnes en ont fait part. La commission souhaite étudier la possibilité avec l'harmonie d'étendre si c'est possible leur participation au 8 mai.

7.3 Assemblée Générale Créa Tout Va du 07 octobre 2022

L'Assemblée Générale de Créa Tout Va s'est déroulée le 07/10/2022. Cette association dynamique compte 54 adhérents. Certains viennent de loin pour participer aux ateliers (Lyon, Cras ou Viriat). 5 ateliers sont proposés : Aquarelle – Patchwork – Art Floral – Cartonnage et encadrement – Scrapbooking. 2 nouveaux cours vont débiter prochainement : Macramé et Acrylique & pastel

La gouvernance collégiale fonctionne bien, chacun (ou plutôt chacune) étant responsable de son atelier. Le rapport financier démontre un solde excédentaire de 539€, résultat de 8279.59€ de charges pour 8818.59€ de produits

Un rappel a été demandé à l'effort collectif pour les économies d'énergie et le maintien de la température de la salle du Colombier à 19° maximum.

Pour information :

Réunion samedi 19/11 à 10h en salle du Conseil avec les associations, Cécile Tavel, adjointe aux sports et le Comité d'Initiative pour l'établissement du calendrier des fêtes 2023.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8-1 Demandeurs d'emploi

	H	F	Indemnisables	Non indemnisables	Total
Novembre 2022	59	73	105	27	132

8-2 Prochain conseil municipal

Jeudi 15/12/2022 à 19h00

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers